



20 juillet 2021



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de la communauté
de communes Val d'Ille-Aubigné

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL D'ILLE AUBIGNÉ**

ENTRE

La communauté de communes Val d'Ille Aubigné (CCVIA)

Représenté par Monsieur Claude JAOUEN, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°
DEL_2021_179 en date du 13 juillet 2021
Ci-après désignée par La CCVIA,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil départemental ,

Représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, président
Ci-après désigné par « Le Département » ;

La Banque des territoires,

Représentée par Elodie FREFIELD, Directrice territoriale Ille-et-Vilaine
Ci-après désignée par « La banque des territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCVIA, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE est un document évolutif qui permettra, au cours des années, d'intégrer de nouveaux porteurs de projets.

1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

La CCVIA a été le premier territoire d'Ille-et-Vilaine signataire d'un Contrat de Transition Écologique (CTE). En cohérence avec le projet de territoire et les ambitions annoncées du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ; l'ambition du CTE est de renforcer la cohésion entre le rural et l'urbain, pour un territoire accueillant, naturel et productif.

La transition doit donc s'appuyer sur :

- La transition de l'agriculture vers des agricultures plus durables ;
 - o Objectif : augmenter la surface agricole bio sur le territoire et la part du bio local dans l'alimentation
- La transition des mobilités vers des mobilités alternatives à la voiture solo ;
 - o Objectif : 1/3 des actifs du territoire se rendent au travail à vélo et/ou transport en commun et/ou covoiturage d'ici 2030
- La transition vers des énergies renouvelables, notamment des énergies qui font le lien entre le rural et l'urbain, comme le bois énergie, la méthanisation, l'éolien.
 - o Objectif : Territoire à énergie positive d'ici 2040

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

Les actions fléchées dans le CTE sont mises à jour et incluses dans le CRTE.

1.2. Présentation du territoire signataire

Issue du regroupement de 19 communes (297 Km²), la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, comptant plus de 37 000 habitants est un territoire de projets et de solidarité.

Idéalement situé au Nord de Rennes, entre ville et nature, le Val d'Ille-Aubigné est un territoire innovant et dynamique, reconnu pour son attractivité économique et la belle qualité de vie pour l'ensemble de ses habitants.

Les 19 communes de la CCVIA :



Communes	Nombre d'habitants
Andouillé-Neuville	925
Aubigné	483
Feins	1015
Gahard	1520
Guipel,	1735
La Mézière,	5052
Langouët,	603
Melesse	6907
Montreuil-le-Gast,	1986
Montreuil-sur-Ille,	2424
Mouazé,	1680
Saint-Aubin d'Aubigné	3941
Saint-Germain-sur-Ille	937
Saint-Gondran,	563
Saint-Médard-sur-Ille	1329
Saint-Symphorien	655
Sens-de-Bretagne	2601
Vieux-Vy-sur-Couesnon,	1232
Vignoc.	1974
TOTAL CCVIA	37562

Source INSEE 2021

La CCVIA est un territoire marqué par un caractère rural malgré la présence de la métropole rennaise et son attractivité sur le territoire, qui se ressent notamment à travers les déplacements domicile travail. De 15 156 hab. en 1962 à plus de 37 000 en 2020 ; le territoire vit un essor démographique significatif et durable. À partir des années 2000, la croissance s'est accentuée, mais elle reste globalement plus marquée sur les communes situées le long de l'axe Rennes St Malo.

En 2017, 38,6% de la population a moins de 30 ans (35,7% moyenne nationale), ce qui fait de la communauté de commune un territoire plutôt jeune. Aussi, 72% de ménages sont actifs : ce pourcentage est nettement supérieur à la moyenne de l'aire urbaine (65 %), mais également supérieur à celui des couronnes (69%).

L'activité agricole est omniprésente (élevage et production laitière) et façonne les paysages. L'agriculture occupe aujourd'hui encore la majorité de l'espace (68%) et représente un pilier économique historique.

Face à cette histoire rurale et agricole, la forte attractivité du territoire génère des changements importants. L'économie dont la dynamique suit celle de la population repose en majorité sur des activités présentielles. L'agriculture a plus de mal à trouver sa place face à la pression de l'urbanisation alors que les nouveaux habitants sont paradoxalement à la recherche d'un cadre de vie proche de la nature. Les mobilités quotidiennes pour rejoindre les lieux de travail situés en grande partie à Rennes Métropole deviennent problématiques.

La population est plutôt jeune et active, et encore majoritairement regroupée en familles. Le revenu médian des ménages est supérieur à la moyenne de l'aire urbaine, cependant une distinction apparaît clairement au sein du territoire communautaire, entre le nord-est et le sud-ouest. La croissance économique suit la même tendance.

Au cours de la période 2008-2013, les emplois ont progressé de 4,5% par an contre 0,6% par an au niveau départemental. Le développement économique récent a été porté essentiellement par les activités présentielles c'est-à-dire la production de biens et services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire. Les activités présentielles représentaient la moitié des emplois en 1990 contre les 2/3 en 2013. Il existe une forte spécialisation dans le domaine du

commerce et de la construction. Ainsi, l'économie locale a bénéficié du dynamisme démographique du territoire et plus largement de celui de l'ensemble de l'aire urbaine rennaise.

L'économie locale repose également sur l'agriculture. Situé au cœur d'un grand bassin laitier européen et au cœur du premier département laitier, une grande partie du territoire du Val d'Ille-Aubigné est géré par l'agriculture. Pas moins de 68 % des espaces y sont consacrés. Une partie des terres agricoles est mise sous tension par le développement urbain.

Atouts et menaces pour le territoire

Le dynamisme démographique de la CCVIA, son positionnement attractif au sein de l'armature territoriale et ses échanges préférentiels avec la métropole rennaise (notamment en termes de déplacement domicile-travail) présentent comme corollaire un risque de périurbanisation « subie », engendrant une potentielle « dortoirisation » des communes, une dévitalisation commerciale, servicielle et culturelle des coeurs de bourgs, et une standardisation des formes urbaines, des activités économiques et des modes de vie.

Par ailleurs, les flux croissants de déplacements domicile-travail des actifs vers les zones d'emplois métropolitaines peuvent non seulement engendrer des congestions des infrastructures de transport et accroître la consommation de ressources non renouvelables, mais aussi entraîner une augmentation de la précarité énergétique des ménages, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie, lorsque ces déplacements sont subis et non choisis.

Enfin, si elle n'est pas réfléchie et organisée, la croissance urbaine et le développement désordonné des activités peut aussi avoir des externalités négatives sur l'environnement et le cadre de vie (pollutions, atteintes à l'environnement, rupture des continuités écologiques, banalisation du paysage), alors qu'ils constituent des atouts de ce territoire et un facteur majeur de son attractivité résidentielle.

Pour contrer ces effets négatifs potentiels, le territoire s'est doté de longue date de documents-cadres, de stratégies et de politiques fortes :

- pour bien vivre sur le territoire, à tous les âges de la vie, dans toutes les composantes de la vie sociale, culturelle, professionnelle et d'accès aux services
- pour développer l'emploi local, pérenniser l'identité productive du territoire et l'adapter aux enjeux du 21^{ème} siècle
- pour faciliter les mobilités durables
- pour préserver l'environnement et le cadre de vie et assurer la transition écologique et énergétique du territoire

Le CRTE vient donner un cadre d'intervention et une cohérence d'ensemble sur ces enjeux identifiés dans le projet de territoire.

Les compétences de la communauté de communes :

La communauté de communes exerce des compétences variées, aux services des habitants de son territoire et dans une logique de collaboration avec les communes membres. En plus de ces compétences obligatoires, la CCVIA exerce des compétences en matière d'environnement, de Politique du logement et du cadre de vie, de Voirie, de Sport, d'Action sociale, mais aussi d'Assainissement non collectif, de Transport, de Culture, d'Enfance/Jeunesse - Petite enfance, d'Emploi, de Réseaux publics et services locaux de communications électroniques, de Tourisme et de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations non obligatoires. Le champ d'action de la CCVIA sur ces différents thèmes est circonscrit dans les statuts de la communauté de communes.

Coordination avec les communes :

La communauté de communes travaille en association étroite avec les communes. Les modalités d'association sont définies dans le Pacte de gouvernance, arrêté en mars 2021. Les commissions thématiques sont ouvertes aux conseillers communaux et la conférence des Maires se réunit très régulièrement, afin de garantir la bonne association des communes et d'assurer la coordination et la bonne connaissance des actions sur le territoire.

L'actualisation du projet de territoire en cours est élaborée en lien avec la Conférence des Maires et avec la sollicitation de tous les élus communaux.

Les documents-cadres récents et la politique intercommunale :

En 2020, la CCVIA a approuvé son PLUi et son PCAET. Les deux documents ont fait l'objet d'une concertation importante et d'un partage des éléments de diagnostic et d'enjeux. Ils représentent des bases solides et d'actualité pour l'actualisation du projet de territoire et la construction du présent CRTE.

En cours de finalisation, l'actualisation du projet de territoire permet la validation d'ambitions réactualisées au regard du contexte et du renouvellement des élus du territoire. Les grands axes du projet n'ont pas été remis en question en phase de concertation et confirment l'actualité des engagements pris dans le PCAET et le PLUi.

Le territoire du Val d'Ille Aubigné et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE

En parallèle de la démarche de CRTE, le territoire s'est lancé, à la suite des élections de 2020, dans l'actualisation de son projet de territoire. Ceci-ci est décliné en 4 axes qui présentent la vision stratégique du développement du territoire et les ambitions partagées, sur la base des diagnostics existants. Il est ensuite décliné en thématique et actions communautaires, détaillant ainsi le rôle et les actions de l'intercommunalité dans l'atteinte de ces objectifs et en lien avec ses compétences.

Un territoire durable

Un territoire durable, axe transversal du projet, est au cœur des ambitions et se traduit, en plus des actions directes en matière d'Énergie et de biodiversité, par la prise en compte des questions environnementales dans l'ensemble des politiques sectorielles. Tous les acteurs du territoire doivent prendre leur place dans la transition, c'est pourquoi l'EPCI s'engage à développer sur ce sujet de forts partenariats avec les communes; les partenaires publics et privés, mais aussi les citoyens, qui sont acteurs de la transition. Le territoire souhaite également accompagner vers des pratiques agricoles durables et promouvoir une alimentation locale et responsable.

L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne

Fort de sa proximité avec la métropole de Rennes, le territoire possède un tissu économique dont la dynamique est un enjeu important, dans un objectif de **développement économique pour de l'emploi pérenne** sur le territoire, dans une dynamique de proximité et facilitateurs d'activités innovantes, d'économie circulaire et sociale et solidaire. Aussi, l'ambition est d'articuler les actions des différents acteurs du territoire, selon leurs compétences, en matière d'accompagnement des porteurs de projets, de maintien du commerce de proximité et d'accès et de service numérique.

Un territoire à vivre pour tous

Le territoire est un territoire dynamique, avec une croissance démographique forte et une attractivité importante. En assurant la sobriété, le territoire souhaite apporter aux habitants des services et des conditions d'accueil de qualité, permettant de favoriser la cohésion sociale. Les communes et la communauté de communes participent à cet effort, en appliquant des politiques de développement raisonnées, traduites dans son PLU(i), prenant en compte l'ensemble des besoins des populations, quel que soit l'âge et la situation de ces derniers. L'objectif est de faire du territoire du Val d'Ille Aubigné **un territoire à vivre pour tous**, en attirant de nouveaux habitants, mais également en pérennisant leur implantation sur le territoire tout en s'assurant d'un urbanisme économe, favorisant la revitalisation des centres bourgs, en accord avec les engagements du PLUi et du PCAET.

C'est pourquoi le projet de territoire favorise les partenariats entre les acteurs et les actions de tous en faveur de l'accès aux services, au vivre ensemble à toutes les échelles du territoire.

La promotion et le rayonnement du territoire

Enfin, les activités culturelles, touristiques et sportives du territoire tiennent une place importante dans le projet de territoire. Aux différentes échelles, les activités participant à **la promotion et au rayonnement du territoire** sont accompagnées, et font l'objet d'une attention particulière, d'autant plus que ces secteurs ont été particulièrement marqués par la crise, faisant ressortir les besoins de soutien et de promotion de ces activités par les acteurs publics.

Élaborer de façon concertée avec les communes, ces ambitions sont déclinées dans le projet de territoire communautaire en orientations puis en actions, portées par l'intercommunalité au titre de ses compétences.



ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, DÉMARCHES GLOBALES ET OUTILS EXISTANTS

3.1 Les orientations stratégiques du présent contrat s'inscrivent en adéquation avec les objectifs et enjeux décrits dans les documents sectoriels récents de la collectivité

La CCVIA est engagée, depuis plusieurs années, dans des démarches de transition écologique et énergétique, qui constituent un socle transversal de son projet de territoire :

- Plan Climat et Énergie Territorial (PCET) volontaire et adhésion à la Convention des Maires en 2011
- Schéma des modes doux en 2012 (lauréate à ce titre du trophée Breton du Développement Durable) et Schéma de la Trame Verte et Bleue en 2014 (actualisés en 2018)
- Territoire à Énergie positive pour une Croissance Verte en 2015
- Recherche-action de l'UNADEL : Accompagnement de territoires en transition pour capitaliser sur les pratiques de conduite du changement dans les politiques publiques en 2017
- PCAET : projet voté en mars 2019 (approbation définitive le 25 février 2020)
- Candidatures retenues à des appels à projets de l'ADEME : Vélo et territoires, Mobilisation citoyenne pour la transition, etc.
- Signature d'un CTE avec l'Etat en 2020 pour mobiliser davantage les acteurs locaux, renforcer le partenariat avec les services de l'État et in fine accélérer la dynamique de transition face à l'urgence de la situation.

Les principaux documents-cadres et démarches stratégiques en cours :

➔ **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**

La Région Bretagne est dotée d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé le 28 novembre 2019. Le SRADDET est le document clé en plaçant la proximité au cœur de son modèle d'aménagement et de développement. La volonté est de restaurer les centralités urbaines et rurales, aux bonnes échelles du développement économique, mais aussi de la vie quotidienne de ses habitants. Le SRADDET mentionne aussi dans ses orientations la volonté de réduire, là où c'est possible, la part de l'automobile dans les déplacements en œuvrant dans des réponses efficaces et adaptées aux spécificités territoriales de mobilités innovantes, décarbonées, reposant sur une plus grande multimodalité, sur les opportunités du numérique, sur l'intégration des politiques publiques de transport. Le SRADDET fixe un objectif à l'horizon 2040 de zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles.

➔ **Schéma de cohérence territoriale du pays de Rennes**

Le territoire est également couvert par le schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes approuvé le 29 mai 2015, révisé le 22 octobre 2019. Le SCOT fixe notamment comme objectifs la revalorisation des centre-bourgs et centres-villes, la maîtrise de l'extension de l'urbanisation et le développement des commerces dans les centralités. Ainsi, afin de favoriser la mixité des fonctions urbaines et le regroupement des commerces dans les lieux les plus opportuns, il précise que les futurs développements de commerces doivent se localiser préférentiellement dans les centralités des communes du Pays de Rennes.

➔ **Le PCAET**

Les objectifs du PCAET sont répartis en objectifs Énergie, objectifs GES, Objectifs Qualité de l'air, objectifs adaptation au changement climatique.

Les orientations

- Accompagner la généralisation du bâtiment durable (en lien avec PLRH)
- Produire des ENR par la valorisation durable des ressources locales et des projets citoyens
- Mettre en œuvre un aménagement durable du territoire (en lien avec PLUi et PLH)

- Faire évoluer l'agriculture vers plus d'autonomie et de diversification pour réduire son impact sur les émissions de GES et de polluants et valoriser son rôle pour le stockage du C et la production d'ENR
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour renforcer la résilience du territoire (en lien avec le TVTB et la compétence eau)
- Mobiliser pour la transition énergétique et écologique
- Faciliter les mobilités durables (schéma déplacement)

→ **Le PLU(i)**

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Pour CCVIA, les différentes problématiques de l'énergie et du climat ont été intégrées dans la mesure du possible dans les réflexions du PLUi.

Aussi, le PADD précise les ambitions du territoire en matière de développement et s'articule autour de deux grands axes que sont : Un territoire vertueux et durable et Un territoire attractif et solidaire.

→ **Le schéma des mobilités.**

Intégré au PCAET, le schéma des mobilités est un document-cadre, à l'initiative de la collectivité, qui détermine des orientations en matière de mobilités. La CCVIA a fait le choix d'intégrer ce schéma à son PCAET, dans une logique de cohérence et d'intégration de l'ensemble des mesures visant à réduire l'impact de la voiture solo sur le territoire.

Il est structuré autour des orientations suivantes :

- Orientation 1 : Améliorer les déplacements vers et depuis l'agglomération rennaise
- Orientation 2 : Faciliter les déplacements communautaires
- Orientation 3 : Développer les initiatives engageantes et les mobilités innovantes

→ **Le PLH**

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique qui permet de programmer et de développer une politique locale de l'habitat au niveau intercommunal

Il dresse les grands principes de la politique habitat, auxquels sont affiliés des objectifs :

- Poursuivre le développement du territoire : consolider les dynamiques démographiques
- Structurer le territoire : conforter l'attractivité du territoire et rééquilibrer le développement
- Principe de la production : maintenir des conditions favorables d'attractivité et garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres démographiques
- Une répartition de la production neuve objectivée au regard des projets connus

Afin de répondre aux objectifs du PLH et du PLUi en matière de revitalisation et requalification des centres-villes et de mixité sociale, la CCVIA est signataire d'une convention-cadre avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne, pour l'acquisition et le portage foncier de biens immobiliers en vue de la revitalisation d'opérations à vocation de logements et de requalification d'espaces déjà urbanisés ;

→ **Le schéma Trame Verte et Bleue, 2019-2024**

Le schéma de la trame Verte et Bleue permet d'avoir une vision locale des enjeux régionaux de protection de la biodiversité, en cohérence avec son projet de territoire et avec la réalité des communes qui composent la Communauté de communes

→ **Schéma de développement économique**

Validé en 2018, le schéma de développement économique précise les ambitions pour le développement économique du Val d'Ille-Aubigné :

- Contribuer à l'image et à la notoriété des entreprises implantées et du territoire ;

- Développer l'emploi en adéquation avec les attentes et les besoins de la population active du territoire
- Créer des richesses pour les habitants, les entreprises et les collectivités locales ;
- Créer de nouveaux services aux entreprises et à la population ;
- Renforcer les liens entre les entreprises et les habitants du territoire ;
- Maintenir et développer les différentes infrastructures propices au développement économique.

3.2. Les orientations du CRTE, pour favoriser le déploiement des ambitions du projet de territoire et des documents sectoriels

Les orientations du CRTE représentent la traduction des ambitions du projet de territoire, partagées par les acteurs de celui-ci et en cohérence avec les priorités nationales et les actualités liées à la relance.

Les orientations du CRTE permettent d'intégrer les opérations communales contribuant à la mise en œuvre du projet de territoire en vue de réaliser ses ambitions.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, en cours d'approbation .

La traduction opérationnelle de ces orientations nécessite l'intervention de maîtrise d'ouvrage et de compétences diverses, au service de cette ambition partagée.

L'enjeu est donc de favoriser l'émergence de projets sur le territoire, qu'il s'agisse de:

- Projets portés par la CCVIA au titre de ses compétences
- Mais aussi les projets portés par les communes ou autres partenaires (qu'ils soient publics ou privés)

- **Orientation 1 : Réaliser la Transition écologique et énergétiques avec tous les acteurs du territoire et préserver la biodiversité et le patrimoine naturel**

Le socle transversal du projet de territoire communautaire, « Un territoire Durable », traduit l'ambition de réussir la transition écologique et énergétique et de préserver le paysage et la biodiversité.

Cette ambition est traduite dans le projet de territoire 2021-2026.

Il intègre des projets qui sont directement liés aux objectifs fixés par le PCAET et notamment sur les grandes orientations de ce dernier. Le PCAET se décline au niveau communal. Le PCAET prescrit de rénover le patrimoine public communautaire en BBC et construire en anticipant les RT (e3 c1 a minima) et accompagner la rénovation du patrimoine communal pour atteindre les mêmes objectifs. Pour le neuf, la réglementation thermique est en pleine évolution, avec pour ambition, la généralisation des bâtiments dits « passifs et à énergie positive ». Mais pour atteindre les objectifs d'ici à 2030, il est nécessaire d'anticiper les futurs projets communaux lesquels devront respecter les critères du label E+ C-. Les nouvelles constructions publiques se doivent d'être exemplaires.

Pour CCVIA, les différentes problématiques de l'énergie et du climat ont été intégrées dans la mesure du possible dans les réflexions du PLUi. Les mesures liées à cette thématique ont été intégrées dans toutes les pièces du PLUi (règlement, OAP) ce qui traduit la réelle ambition du projet : obligation pour certains bâtiments de grande superficie, d'intégrer des dispositifs ENR pouvant assurer 50% de la consommation énergétique du site, mise en place d'emplacements réservés pour les déplacements doux ou la réalisation d'une aire de covoiturage, ...

La réussite de la TEE passe également par l'attention portée aux actions en matière de préservation et de restauration des paysages, de la biodiversité et de la ressource. Ainsi que par les actions qui participent à garantir la qualité de l'eau, mais aussi par l'action des communes en matière d'assainissement,

- **Orientation 2 : Soutenir l'activité économique sous toutes ces formes et à toutes les échelles, pour de l'emploi pérenne et des services de proximité**

Les ambitions du territoire en matière d'attractivité et de dynamisme économique ont pour objectif de favoriser les emplois pérennes et de renforcer les centralités et leurs activités commerciales, de faire du Val d'Ille Aubigné un territoire attractif pour les acteurs économiques innovants.

Le projet du territoire en matière d'attractivité économique est traduit par des orientations inscrites dans le schéma de développement économique et dans le PADD. Elles visent plusieurs objectifs :

- *L'accompagnement du dynamisme démographique avec le souci d'une mixité sociale recherchée de manière équilibrée sur le territoire,*
- *Le renforcement des centralités pour maintenir l'animation des bourgs et favoriser le lien social, la préservation et la diversification de l'économie au bénéfice de l'emploi, l'amélioration des déplacements et des connexions au sein du territoire pour tous les acteurs économiques et usagers.*

Le 22 mars 2021, un accord de partenariat a été signé entre l'Association des Communautés de France (ADCF) et le Gouvernement identifiant des priorités de relance et des défis territoriaux à relever pour réussir la nouvelle contractualisation des CRTE.

Dans le prolongement de cet accord, un second est intervenu en mai 21, dans le cadre du plan « #1jeune, 1 solution », institué en juillet 20 par le Gouvernement.

Cet accord se place dans une logique opérationnelle immédiate et vise à encourager les intercommunalités à valoriser leur mobilisation en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, en formalisant leurs engagements dans le cadre des CRTE

- **Orientation 3 : Développer des services et des conditions d'accueil pour permettre à tous de bien vivre ensemble sur le territoire.**

L'ambition d'un territoire à vivre pour tous s'appuie sur des services et un accueil de qualité, aux différentes étapes de la vie. Cette ambition se traduit dans le projet communautaire par des actions en faveur de l'habitat, des services, des transports et de la mobilité, de la petite enfance, de solidarité, mais aussi des réflexions à menées sur les seniors, la santé ; favorisant ainsi la cohésion sociale et le bien vivre sur le territoire.

Pour améliorer la santé des populations, il est essentiel d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé, au premier rang desquels l'environnement matériel et naturel de celles-ci. Les collectivités territoriales ont la capacité d'agir, au plus près de leurs administrés et en lien avec l'ensemble des acteurs de leur territoire, sur les conditions de vie quotidiennes, notamment via leurs politiques environnementales, d'urbanisme, de logement, de transport ou encore scolaires. Sur ces enjeux de santé environnementale, comme plus largement sur l'accès aux soins et à la prévention ainsi que sur les prises en charge, le contrat local de santé constitue l'outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Porté politiquement par des collectivités et l'ARS, le contrat local de santé constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés et d'y concentrer des moyens d'action (diagnostics, interventions d'opérateurs, financement de temps d'animation en santé, ...).

La place de la CCVIA et son rôle en matière de politique de santé ne sont pas formalisés aujourd'hui. Dans son projet de territoire, la Collectivité s'engage à établir un état des lieux de l'offre et des besoins du territoire sur cette thématique.

- **Orientation 4 : Développer les infrastructures et services pour favoriser l'accès de tous à la culture, au sport, et renforcer l'attractivité touristique du territoire**

L'ambition d'attractivité et de rayonnement du territoire s'appuie sur de développement d'une identité culturelle et touristique pour le territoire ainsi que par le développement d'une offre d'équipements sportifs structurants. L'objectif est de permettre notamment de faciliter à tous l'accès à la culture, de rendre accessible à tous la pratique du sport et de valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il n'a pas vocation à présenter l'exhaustivité des actions conduites sur le territoire de la CCVIA, mais plutôt celles ayant une vocation structurante.

Conformément aux orientations définies en lien avec le projet de territoire, les actions présentées dans le CRTE s'articulent autour des orientations suivantes :

- **Pour l'orientation 1 : Réaliser la Transition écologique et énergétiques avec tous les acteurs du territoire et préserver la biodiversité et le patrimoine naturel**

Les actions liées à cette orientation participeront à atteindre les objectifs du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique, et notamment :

- Être un territoire à Énergie positive en 2040
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Maîtriser les consommations d'énergie
- Maîtriser l'artificialisation des sols
- Investir dans la transition, vers une économie verte
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Densifier et protéger le maillage bocager
- Renforcer les actions pour protéger la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Valoriser le lien entre agriculture, paysage naturel et biodiversité
- Maintenir l'activité agricole et le nombre de sièges d'exploitation
- Rationaliser l'utilisation de la surface agricole utile
- Augmenter de la surface agricole bio, améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation d'exploitants agricoles en bio
- Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques durables (approvisionnement local et réduction du gaspillage).

Aussi, de façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions portant par exemple sur :

- ✓ La rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ La production d'ENR
- ✓ des travaux de restauration (TVB/ Breizh bocages/ préservation ressources en eau...)
- ✓ Des travaux liés à l'assainissement (notamment station épuration et réseau)
- ✓ L'alimentation et les circuits courts

- **Pour l'orientation 2 : Soutenir l'activité économique sous toutes ces formes et à toutes les échelles, pour de l'emploi pérenne et des services de proximité**

Les actions liées à cette orientation participeront à atteindre les objectifs d'attractivité économique du territoire, pour de l'emploi durable et de revitalisation des centres-bourgs, ainsi que l'accès et le développement des usages numériques, et notamment :

- Un territoire de dynamisme économique, attractif pour les futurs entrepreneurs, et soutien des entreprises aux moments clés de leur développement
- Accompagner les modèles économiques innovants et favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Des Zones d'Activités attractives par un aménagement et une gestion à forte qualité environnementale
- Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil
- Renforcer des synergies entre les entreprises
- Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation
- Information et appui au recrutement pour les employeurs locaux
- Maintenir la proximité dans les achats courants essentiels
- Favoriser la dynamique du commerce de proximité et de centralité
- Rendre accessible à tous l'usage du numérique

Aussi, de façon concrète, pourront intégrer le CRTE par exemple :

- ✓ Des actions en faveur de la transition numérique
- ✓ Des actions contribuant au maintien des commerces et services de proximité
- ✓ Des actions de soutien aux entreprises
- ✓ Des actions en faveur de l'emploi et plus spécifiquement sur le dispositif « #1jeune, 1 solution »

La CCVIA s'engage à :

- promouvoir auprès des réseaux d'entreprises, les solutions du plan jeunes
- contribuer en lien avec Pôle emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés relevant de la mission locale du Pays de Rennes.
- favoriser le développement des capacités d'accueil de la mission locale dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux
- recruter des jeunes en son sein, notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emploi compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'État améliorée.

Le suivi du déploiement du plan "#1jeune, 1 solution" est réalisé dans le cadre des réunions de la Commission Territoriale Emploi Formation, à l'échelle du bassin d'emploi, coprésidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Rennes et le Conseil Régional, à laquelle participe la CCVIA.

La CCVIA soutient l'action de l'association We Ker (ex Mission Locale), association chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire.

Elle exerce une mission de service public de proximité, définie dans le cadre de la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Sur le territoire, We ker augmente les actions d'accompagnement des jeunes avec l'élargissement de la garantie jeune et la multiplication des contrats aidées. Via les PAE, la CCVIA est engagée pour favoriser l'emploi et l'insertion sur son territoire.

- **Pour l'orientation 3 : Développer des services et des conditions d'accueil pour permettre à tous de bien vivre ensemble sur le territoire**

Les actions liées à cette orientation participeront à atteindre les objectifs du bien vivre sur le territoire du Val d'Ille Aubigné par le développement des services et de la qualité d'accueil de toutes les populations, et notamment :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le domaine de l'habitat des transports et permettre de réduire la consommation énergétique des ménages
- Proposer des solutions d'habitat de qualité et qui répondent à tous les publics et à tous les besoins
- Revitaliser les centres bourgs

- Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Favoriser la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socioprofessionnel, réduction des inégalités...)
- Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles
- Participer à rompre l'isolement
- Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire
- Faciliter l'accès de proximité aux principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...)
- Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires
- Assurer l'accueil des familles sur le territoire

Aussi, de façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions portant par exemple sur :

- ✓ Le développement d'un habitat durable et accessible
- ✓ Le développement d'actions et d'infrastructures en matière de mobilités alternatives (y compris CTE)
- ✓ La création ou rénovation de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse)
- ✓ La création ou rénovation de lieux de convivialité
- ✓ L'aide à l'insertion sociale

● Pour l'orientation 4 : Développer les infrastructures et services pour favoriser l'accès de tous à la culture, au sport et renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Les actions liées à cette orientation participeront à atteindre les objectifs de rayonnement et de promotion du territoire, et notamment :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire
- Valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive.
- Rendre accessible à tous la pratique du sport
- Prendre en compte les objectifs de réduction de consommation énergétique dans la construction de nouveaux équipements
- Développer des complémentarités entre les équipements sportifs
- Tendre vers une politique sportive cohérente

Aussi, de façon concrète, pourront intégrer le CRTE des actions portant par exemple sur :

- ✓ Les infrastructures sportives et culturelles
- ✓ La promotion des atouts du territoire (naturels, patrimoniaux...)

Les actions font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

4.1 Intégration et relations avec les contractualisations et programmes de l'État

La collectivité est dotée d'outils et de contrats d'ordres divers facilitant la mise en œuvre d'actions et de projets permettant d'atteindre les objectifs fixés, en lien avec des partenaires institutionnels.

- ➔ La communauté de communes est signataire d'un contrat de territoire avec le département pour la période 2017-2021

→ **La communauté de communes est signataire d'un CTE.**

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a souhaité s'engager dans cette démarche pour mobiliser davantage les acteurs locaux, renforcer le partenariat avec les services de l'État et ainsi accélérer la dynamique de transition face à l'urgence de la situation.

Signé en février 2020, le CTE de la communauté de communes est organisé autour de 3 orientations

- ✓ Orientation 1 : Les systèmes agricoles et l'alimentation durables
- ✓ Orientation 2 : Les mobilités alternatives
- ✓ Orientation 3 : La production locale d'énergie renouvelable

Les actions fléchées au CTE sont actualisées et intègrent le CRTE.

→ **La communauté de communes est engagée dans la démarche « Petites Villes de Demain ».**

Les communes de Melesse et de La Mézière ont été retenues pour le dispositif « Petites villes de demain ».

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Sur le territoire de la CCVIA, le programme « Petites Villes de Demain » se traduit par une convention d'adhésion qui permettra de définir le cadre d'action à mettre en œuvre.

La convention d'adhésion, signée le 12 mai 2021 définit les grands objectifs de cette opération et présente en annexe du CRTE.

Plusieurs études pourront s'inscrire dans le dispositif « Petites Villes de Demain », les collectivités pourront solliciter des subventions à travers ce programme :

- Étude conjointe pour le commerce des centres-villes de Melesse, La Mézière et la zone Cap Malo,
- Étude de renouvellement urbain à Melesse portée par la CCVIA,
- Le Contrat d'objectif développement durable de Melesse,
- Étude renouvellement urbain rue de la Poste à Melesse,
- Étude urbaine sur l'ilot « Cœur de Maceria » à La Mézière, ...

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et en fonction des réflexions enclenchées, les collectivités solliciteront les différents leviers à leurs portées en termes d'ingénierie comme de financements.

→ **La communauté de communes dispose d'une OPAH**

Une convention d'OPAH est en cours depuis 2019 et jusqu'à 2022 sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes. Dans ce cadre, la communauté de communes, l'état (représenté par le département conformément à la délégation) et l'ANAH sont engagés conjointement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur le territoire.

L'OPAH a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

L'amélioration des performances énergétiques des logements, en particulier ceux occupés par des foyers aux revenus modestes ;

- L'adaptation en vue d'un maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, principalement aux ressources modestes ;
- La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ;
- La valorisation du patrimoine des centres-bourgs et la lutte contre la vacance ;
- Le développement d'une offre locative abordable.

La mobilisation des mesures du Plan de Relance :

→ **La communauté de communes est engagée dans l'AAP Mobilisation citoyenne**

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné a été retenue, en 2019, dans le cadre d'un appel à projets lancé par la région Bretagne et l'ADEME, intitulé « Mobilisation et participation des citoyens dans les démarches de transition écologique et énergétique ». Cofinancé par l'ADEME Et la Région Bretagne, cet appel à projets permet la mise en place d'une ingénierie dédiée à :

- ✓ Développer une approche transversale et systémique de la mobilisation citoyenne
- ✓ Renforcer l'implication des élus dans la conduite du changement.
- ✓ Accompagner les actions de mobilisation communales

→ **La communauté de communes est engagée dans l'AAP Vélo et territoires**

Les actions de cet appel à projets, dont l'objectif est de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable, sont réparties en 3 axes :

- Axe 1 : Études de faisabilité pour 8 itinéraires cyclables prioritaires
- Axe 2 : Expérimentation d'un service de vélo-partage dans 3 communes de l'EPCI et étude pour optimiser la gestion de la flotte de VAE en location longue durée
- Axe 3 : Développement d'animations, élaboration d'une stratégie de communication en faveur des mobilités durable, promotion de la pratique du vélo auprès des scolaires, soutien à l'ingénierie territoriale à travers le recrutement d'une chargée de mission

→ **La communauté de communes est lauréate de l'AAP Adaptation au changement climatique**

Cet appel à projets vise à développer, consolider et approfondir les stratégies locales d'adaptation, en abordant, de façon transversale un ou plusieurs axes de travail de l'adaptation, indiqués ci-dessous : Connaissance et suivi des effets du changement climatique, Acculturation et outillage des collectivités, des acteurs du territoire ; adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques pour un territoire résilient ; Gestion des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique ; Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation. La CCVIA a choisi d'articuler son action autour de trois thématiques principales :

- La résilience et l'adaptation des bâtiments
- La résilience du domaine de Boulet
- La sensibilisation et la mobilisation

→ **La mise en place du programme France Services :**

En avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services pour réaffirmer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau modèle de service public vise :

- à ce que chaque usager puisse, quel que soit l'endroit où il habite, accéder à un espace France Services à moins de 30 minutes de son domicile, soit un objectif, sur l'ensemble du territoire, d'une structure France Services par canton d'ici fin 2022,
- à offrir un service public de qualité, garanti par des agents d'accueil qui sont à l'écoute des usagers et ont été formés aux différentes démarches administratives,
- à renforcer le lien humain au sein du service public pour le rendre complémentaire avec le développement des services en ligne et du numérique.

Le territoire de la CCVIA est partiellement couvert dans sa partie nord avec l'antenne de France Services portée par La Poste à Sens de Bretagne (canton de Val Couesnon). L'étude de la bonne couverture de l'ensemble du territoire par le programme France Services reste prioritaire, notamment sur le canton de Melesse. Le projet de territoire de la CCVIA mentionne sa volonté de soutenir le

déploiement de France Services, selon les besoins qui pourront être identifiés par les différentes parties prenantes.

4.2. Validation des actions

Les actions et projets liés à la mise en œuvre des orientations sur le territoire sont décrits dans des fiches actions en annexe 2 et dans la liste des projets en annexe 3. Les projets listés pourront évoluer en fiches actions selon la nature de leur état d'avancement.

Les annexes 2 et 3 sont évolutives et seront revues annuellement : pour mettre à jour les fiches actions ; modifier des projets ; ajouter ou supprimer des actions selon les actualités et l'évolution de la méthodologie du CRTE.

De nouvelles actions et de nouveaux projets pourront donc intégrer le CRTE au fil du temps.

Pour finaliser le CRTE , après un recensement exhaustif des actions portées par les communes et la CCVIA (plus de 100 actions ont été recensées), des filtres ont été appliqués au regard des dimensions environnementale, sociétale et supra-communale des projets. Les projets affichés apparaissent structurants pour le territoire. Néanmoins, d'autres projets, nombreux, vont concourir au développement du territoire, à diverses échelles au cours des années à venir et pourront intégrer le CRTE dès lors qu'ils répondront aux objectifs du CRTE.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont indiqués en annexe 3 du contrat.

Certains projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Rennes Métropole

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même à travers les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants.

Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération» engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Aujourd'hui, le Contrat de coopération associe les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture

de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont élaboré et co-construit un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions identifiées sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces...);
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillage d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...) ;
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires ;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI devraient confirmer un souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales entre les intercommunalités qui participent au « Contrat de coopération », au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans le champ du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

Ces coopérations pourront être soutenues par l'Etat, dans le cadre notamment du volet cohésion territoriale du futur CPER et s'intégrer ultérieurement dans un contrat de coopération engageant tous les territoires concernés.

Le Pays de Rennes

Le Pays de Rennes organise la concertation au niveau d'un bassin de vie. Il permet à cette échelle de renforcer les complémentarités et les solidarités entre la ville et les espaces périurbains et ruraux. Il facilite l'articulation des politiques conduites en étant un lieu de concertation, de réflexion et de propositions. Il a notamment la charge du SCOT.

Sur la thématique tourisme, le Pays de Rennes assure 4 missions principales :

- co-coordonner la Destination Rennes et les Portes de Bretagne,
- déployer les politiques touristiques régionales pour " un tourisme à la Bretonne ",
- animer les acteurs et structurer la filière touristique,
- accompagner les projets du territoire

Le SMICTOM

Le SMICTOM VALCOBREZIH est un service public qui a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets. Il regroupe 52 communes réparties sur 5 communautés de communes (90 000 habitants) : la Communauté de communes de la Bretagne Romantique, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, la Communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne et la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban pour une partie

L'EPTB et les syndicats de bassins versants

La mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations de la CCVIA mobilise de nombreux acteurs et est connectée avec de nombreux autres pans de l'action publique. Les EPTB et les syndicats de bassins versants exercent, sur les périmètres des bassins versants, des compétences relatives à la GEMAPI sur le territoire de la CCVIA.

La CCVIA est ainsi membre :

- De l'EPTB Vilaine
- De l'EPTB de la Rance
- Du syndicat Mixte du bassin de l'Ille et Flume
- Du syndicat Mixte Couesnon Aval

La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

La CCVIA est adhérente à la CEBR pour l'exercice de sa compétence Eau (production et distribution)

Mégalis Bretagne

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné est membre du syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne. Crée en 1999, le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne s'est vu confier par les collectivités territoriales bretonnes, en mars 2013, de nouvelles compétences.

Les compétences du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne sont, par ordre d'importance :

- Animer et gérer le projet Bretagne Très haut débit
- Encourager le développement des usages des réseaux de communication électronique et favoriser le développement de l'administration électronique

Le SDE 35

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné est membre du Syndicat départemental d'Énergie. Les compétences du SDE35 se sont progressivement diversifiées et, il intervient aujourd'hui dans la gestion de l'éclairage public, le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural, le développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables. La création récente d'Energ'iV, sa filiale 100% énergies renouvelables confirme l'engagement du SDE35 dans la transition énergétique.

Le SDE35, en direct ou via sa SEML Energi'iV, mène de nombreuses actions pour le compte des communes et EPCI du département, notamment en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de mobilités bas carbone.

A ce titre, le SDE35, s'engage en direct ou via sa SEML Energ'iV à intervenir en maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des domaines relevant de son périmètre de compétence et notamment à porter sur le territoire des actions en matière de :

- Rénovation, pilotage et intelligence de l'éclairage public pour optimiser et limiter la consommation et la pollution lumineuse,
- Déploiement d'Installations de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) et d'autres solutions de mobilités bas carbone : Gaz Naturel Véhicule et Hydrogène renouvelable,
- Réalisation de diagnostics thermiques et accompagnement de travaux de rénovation ou de suivi des consommations sur le patrimoine bâti public,
- Production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation, hydroélectricité, ...
- Réalisation de réseaux de biogaz et de chaleur

- Sensibilisation des publics à la transition énergétique, etc..."

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC)

La CCVIA est membre de l'ALEC du Pays de Rennes, association dont les adhérents sont des collectivités locales, des entreprises et des associations qui s'engagent sur un chemin de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

L'Établissement Public Foncier (EPF) :

L'EPF est habilité, dans la région Bretagne, à procéder, pour le compte des collectivités territoriales et EPCI, à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'accent est mis sur le renouvellement urbain et la reconversion des friches dans les domaines du logement, notamment social, du développement économique, de la prévention des risques, et par subsidiarité de la protection des espaces agricoles et naturels, actions pour lesquelles l'EPF peut apporter son soutien technique et/ou financier. Pour favoriser la cohérence et l'efficacité de son action, l'intervention de l'EPF s'effectue notamment par le biais de conventions cadres conclues avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Chaque convention est élaborée dans le respect des principes du Programme Pluriannuel d'Intervention adopté par le conseil d'administration de l'EPF le 8 décembre 2020

Une convention cadre a été approuvée en mai 2021 pour une période allant jusqu'en 2025.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve : de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCVIA assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser ses services pour la mise en œuvre du contrat, son évaluation et la mise en œuvre des projets.

Le territoire signataire s'engage à participer à l'animation et au travail partenarial autour du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiaire, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à participer au réseau des Partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Il veillera notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département -via les agences départementales en particulier - et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT) de l'habitat (ADIL, NEOTOA) et de l'aménagement (SADIV, SPL)

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention (Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires,

AAP centres bourgs et accès aux services, Nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en Avril 2021), sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La CCVIA dans le cadre de ses démarches de mobilisation citoyenne souhaite réaliser un récit de territoire, prochaine étape pour développer une culture commune et engager des démarches plus fortes de concertation. La CCVIA a également fait le choix de maintenir un Conseil de Développement, qui a d'ailleurs été saisi et a donné son avis sur le projet de territoire. La dimension de mobilisation des citoyens et des acteurs économiques est une composante du projet de territoire. Les outils seront mis en place au cours du mandat pour intégrer au mieux la participation et les initiatives citoyennes, nombreuses sur le territoire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La première maquette financière sera élaborée suite à la signature du CRTE

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 23/10/20 sur la mise en œuvre territorialisée du Plan de Relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la CCVIA, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Conseil départemental.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la CCVIA.

Il est composé de représentants des services du territoire de la CCVIA, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Conseil départemental.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est laissé la possibilité d'associer autant que de besoin des personnes qualifiées en fonction des besoins et/ou des thématiques traitées dans le CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

IL appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Le projet de territoire, qui constituera la colonne vertébrale du CRTE, doit accompagner les collectivités vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, économique et sanitaire. Ainsi les actions inscrites dans ce contrat doivent s'inscrire en conformité avec les politiques publiques en matière de transition écologique, et les objectifs stratégiques fixés doivent contribuer à l'amélioration du diagnostic écologique du territoire.

Cette ambition nécessite la mise en place d'une évaluation systémique, permettant d'objectiver les résultats des actions visant à créer la dynamique de transition écologique territoriale.

Les signataires du CRTE devront collectivement formaliser, dans les 6 mois suivant sa signature, le cadre de tableau de bord de suivi du CRTE. Il y sera distingué différents niveaux d'évaluation :

- l'évaluation des réalisations permettra d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place des actions et dispositifs prévus dans le contrat au moment de son élaboration
- l'évaluation des résultats mesurera l'atteinte des objectifs spécifiques du projet, autrement dit ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions
- l'évaluation des impacts, quant à eux, mettra en évidence les effets directs et indirects du projet sur le territoire. Ces indicateurs sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique spécifique puisque de nombreux facteurs peuvent intervenir

Les différents indicateurs retenus dans ce tableau de bord seront choisis en fonction de leur pertinence vis-à-vis du territoire et du contenu du CRTE, et pourront reprendre tout ou partie des indicateurs proposés par l'EPCI lors de l'élaboration du CRTE, mais aussi les indicateurs issus de l'annexe « état écologique du territoire » de la circulaire du 20 novembre 2020, ou encore des indicateurs proposés par le CGDD dans sa proposition de méthodologie d'évaluation des CRTE.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs comme indiqué à l'article 8.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 – RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes

* * *

Signé à Melesse le 20 juillet 2021

<p>Le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Jean-Luc CHENUT</p>	<p>Le président de la communauté de communes Val d'Ille Aubigné</p>  <p>Claude JAOUEN</p>
<p>La directrice territoriale Ille-et-Vilaine de la Banque des Territoires</p>  <p>Elodie FREFIELD</p>	<p>Le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Emmanuel BERTHIER</p>

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et objectifs

Annexe 2 – Tableau de synthèse des actions

Annexe 3 – Tableau récapitulatif des projets

Annexe 1 : Les orientations CRTE

Annexe 1 - CRTE de la CCVIA - détail des orientations

ORIENTATION 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- Être un territoire à Énergie positive en 2040
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Maîtriser les consommations d'énergie
- Maîtriser l'artificialisation des sols
- Investir dans la transition, vers une économie verte
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Densifier et protéger le maillage bocager
- Renforcer les actions pour protéger la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- Valoriser le lien entre agriculture, paysage naturel et biodiversité
- Maintenir l'activité agricole et le nombre de sièges d'exploitation
- Rationaliser l'utilisation de la surface agricole utile
- Augmenter la surface agricole bio, améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation d'exploitants agricoles en bio
- Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques durables (approvisionnement local et réduction du gaspillage).

Objectifs poursuivis

Les indicateurs de suivi

- ✓ Production annuelle d'Energie renouvelable
- ✓ Consommation énergétique en autoconsommation
- ✓ EGES du territoire (total et par hab)
- ✓ Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE
- ✓ Tonnage de déchets produits par le territoire
- ✓ SAU
- ✓ SAU engagé dans une démarche de labellisation environnementale
- ✓ Nombre d'exploitations agricoles
- ✓ Nombre de producteurs vendant en circuits courts
- ✓ Surface des aires protégées
- ✓ Part des cours d'eau en bon état
- ✓ Surfaces de haies
- ✓ Part du territoire en réservoir biodiversités

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- Les actions du CTE (hors mobilités)
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Production d'ENR
- Travaux de restauration (TVB / Breizh bocages/ préservation ressources en eau...)
- Travaux liés à l'assainissement (notamment station épuration et réseau)
- L'agriculture durable
- Alimentation et circuits courts

ORIENTATION 2 : SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUTES LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

- Un territoire de dynamisme économique, attractif pour les futurs entrepreneurs, et soutien des entreprises aux moments clés de leur développement
- Accompagner les modèles économiques innovants et favoriser le développement de l'Économie Sociale et solidaire (ESS)
- Des zones d'activités attractives par un aménagement et une gestion à forte qualité environnementale
- Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil

- Renforcer les synergies entre les entreprises
- Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation
- Information et appui au recrutement pour les employeurs locaux

- Maintenir la proximité dans les achats courants essentiels
- Favoriser les activités de proximité et les dynamiques en centralité
- Rendre accessible à tous l'usage du numérique
- Permettre le maintien et la création d'emplois

Objectifs poursuivis

Les indicateurs de suivi

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- *Action en faveur de l'emploi
- *Aide vers la transition numérique
- *Maintien des commerces et services de proximité
- *Actions favorisant l'émergence d'activités innovantes

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le domaine de l'habitat, des transports et permettre de réduire la consommation énergétique des ménages
- Proposer des solutions d'habitats de qualité et qui répondent à tous les publics et à tous les besoins
- Revitaliser les centres bourgs
- Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Favoriser la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...)
- Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles
- Participer à rompre l'isolement

Objectifs poursuivis

- Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire
- Faciliter l'accès de proximité aux principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...)
- Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires
- Assurer l'accueil des familles sur le territoire

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

✓ Logement vacants (%)	✓ Nombre de places de stationnements cyclables sur le territoire
✓ Nombre de Logements Locatifs Sociaux par commune (total)	✓ Pistes cyclables aménagées
✓ Demandes de logements sociaux satisfaites	✓ Nombre d'établissements scolaires sur le territoire
✓ Demandes de logements sociaux en cours	✓ Nombre de sorties positives du chantier d'insertion communautaire
✓ Nombre de Pôles d'échange Multimodaux	✓ Nombre de structures périscolaires en activité

Les indicateurs de suivi

Annexe 1 - CRTE de la CCVA - détail des orientations

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire
- Valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive.
- Rendre accessible à tous la pratique du sport
- Prendre en compte les objectifs de réduction de consommation énergétique dans la construction de nouveaux équipements
- Développer des complémentarités entre les équipements sportifs
- Tendre vers une politique sportive cohérente

Objectifs poursuivis

Les indicateurs de suivi

Groupes d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- Investissement dans des infrastructures sportives et culturelles
- Actions favorisant la promotion des atouts du territoire (naturels, patrimoniaux...) et l'accueil des touristes sur le territoire
- Investissement dans des équipements permettant de développer l'accès à tous à la culture

ANNEXE 2 : Liste des Actions au 30 juin 2021 - chaque action fait l'objet d'une fiche technique détaillée

Orientation 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Type de projet	Groupement de projets	Realisation prévisionnelle	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle : Assainissement collectif Objectif : Qualité de l'eau et des sols	Extension ou Amélioration des stations d'épuration	Extension de la station d'épuration de Melesse Travaux d'extension de la station d'épuration	Melesse Andouillé - Neuville	2 074 942,00 € 2021	Subvention Agence de l'eau:100 000 € DETR:50 000 € DSII:1 417 835 € Agence de l'eau : 16 4029,37 €/ département FST : 54 676,46 €
Thématique opérationnelle : Mobiliser tous les acteurs autour de la transition écologique et énergiectique Objectif : Changement des pratiques et réussir la transition	AAP adaptation au changement climatique	Extension de la station d'épuration	Montreuil sur Ille	546 764,55 € 2021 - 2023	Estimation du montant des travaux pour la station: 1 536 000,00HT Frais annexes: 900,00 € HT Amélioration du fonctionnement du réseau de collecte: 315 000,00 € HT
Thématique opérationnelle : Production d'ENR - Objectif: Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Production d'ENR sur le territoire	Aubogaz : méthanisation agricole collective Toit photovoltaïque sur la salle multifonction	SAS Aubogaz Féins	2020 et + travaux : fin 2021/2022	4 173 000€ (estimation CTE) Estimation : 40 000€
Thématique opérationnelle : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage Objectif: Maîtriser les consommations d'énergie	Parc de Bennes à Ordures Ménagères conversion du gazoil en BiOGNV	Projet d'autocommuniante collective Melasse (PHEBUS)	ENERGIV valocabreizh	2020 et + 2021/2022	92 800€ (estimation CTE) 2 050 000€ (estimation CTE)
Thématique opérationnelle : Rénovation générant des économies d'énergie pour baisser les consommations	Travaux de couverture et isolation du restaurant scolaire	Rénovation énergétique de logements Remplacement de l'isolation des combles des logements de 2 bâtiments	Vieux Vy sur couesnon Sens de Bretagne	21 332,01 € 2021	DET : 8 532,80 / DSII : 8532,80 € Non connu
Thématique opérationnelle : Soutenir les pratiques agricoles durables Objectif : Développer les pratiques agricoles durables	Travaux de réhabilitation générant des économies d'énergie pour baisser les consommations	Changement de l'éclairage public - plan pluriannuel Réhabilitation énergétique salle omnisports n°1	Mouazé Melesse	140 453,00 € 2021 et + 144 985,05 € travaux 2022	SDE 35 à 60% (DSII) Plan de relance - Rénovation thermique (30 %) S2P: 239 129€ Certificat Economie Energie 1%:5 271€ Dotation d'équipement des territoires ruraux - Vœlet 10 -Équipement Sportif 27%:120 000€
Thématique opérationnelle : Soutenir les pratiques agricoles durables Objectif : Développer les pratiques agricoles durables	Vers l'autonomie énergétique et protéger en filière laitière sur le territoire Val d'Ile Aubigné	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	2020-2021	25306 € (estimation CTE)	CTE
Thématique opérationnelle: Soutenir le développement des circuits courts de proximités et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration	Plan Alimentation territorial	CCVIA	2021	Non connu	Plan de Relance AAP (13b du plan de relance)

Orientation 2: SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUTES LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

Type de projet	Groupement de projets	Realisation prévisionnelle	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle:Travaux d'amélioration/ acquisition pour commerce ou activité de proximité - Objectif: Favoriser la dynamique du commerce de proximité et de centralité	Création d'un bar-restaurant - Déplacement du bar existant - Travaux de réhabilitation de l'ancien bar-restaurant	St Symphorien Vieux Vy sur couesnon	travaux 2021-2022	études et acquisition 270 000€ 2021/2022	Non connu
Thématique opérationnelle : Action en faveur de l'activité économique + Aide vers la transition numérique Objectif: Favoriser les activités de proximité et les dynamiques en centralité	Travaux favorisant l'activité de proximité pour dynamiser les centres bourg	2021/2022	174 512,00 €	DET : 69 804,80 / DSII : 34 800,80 / CD: 35 000€	
Thématique opérationnelle : Action en faveur de l'activité économique + Aide vers la transition numérique Objectif: Rendre accessible à tous l'usage du numérique	Pass Commerce	CCVIA + Région	2021 et +	142 000€/an	Région (environ 50%) / CCVIA

Orientation 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Groupement de projets	Maitrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle : Crédit de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires	Construction d'une école maternelle	Vignoc	travaux 2022	Etude programmiste : 32 600 € Architecte : 104 916 € (estimation) Cout travaux Non connu	Non connu
Thématique opérationnelle : Crédit de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires	Extension de l'école élémentaire	Melesse	travaux 2022	2 412 568,00 €	Non connu
Projets de construction ou d'extension d'école		Extension de l'école	Langouet	2022/2023	Etude : 10 000€
Extension de l'école élémentaire		Extension de l'école élémentaire	St Aubin d'Aubigné	2022	819 000,00 €
La création d'un nouveau restaurant scolaire, plus grand, dans l'enceinte de l'école		Montreuil le Gast	Travaux : à partir 1 ^{er} janvier 2022	1 457 320€	DET/ Etat : 280 000 € Région Bretagne bien vivre 375 000 €
Thématique opérationnelle : Crédit de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires		Création d'un multi accueil à Melesse	CCMIA	demande travaux automne 2021	2640 HT€/m2
Thématique opérationnelle : Crédit de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)		Réalisation d'une salle multifonction dédiée aux associations et manifestations avec un espace coworking	St Gondran	travaux : 2022	estimé entre 600€ et 800€
Thématique opérationnelle : Crédit de lieux de convivialité et multifonction. Objectif : Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire		Réalisation d'une salle multifonctions	LA MEZIERE	Travaux : 2023 - 2024	Environ 1 500 000 €
Thématique opérationnelle : Crédit de lieux de convivialité et multifonction. Objectif : Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire		Construction d'une Salle multifonction	Feins	Travaux : 2021/2022	1 240 000,00 €
Thématique opérationnelle : Développement de l'habitat durable et accessible Objectif : Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles		Aménagement de logements dédiés à l'accueils d'urgence	Gulpej	2021	50 000,00 €
Thématique opérationnelle : Développer des alternatives à la voiture solo Objectif : Réduire les émissions de CO2 à effet de serre dans le domaine des transports		Acquisition de vélos électriques	CCMIA	2021	204 000€
Thématique opérationnelle : Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle Objectif : Permettre un meilleur accès aux transports et services pour tous les habitants du territoire		Actions en faveur des mobilités alternatives sur le territoire	CCMIA	2021-2023	210 000,00 €
Thématique opérationnelle : Développer des alternatives à la voiture solo Objectif : Réduire les émissions de CO2 à effet de serre dans le domaine des transports		Aménagements de liaisons cyclables utilitaires	CCMIA	2021 et +	550 000 € pour le premier tronçon 550 000 € pour le franchissement Cap Malo

Thématique opérationnelle: Créditation de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif: Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire	Extension de l'espace socio-culturel pour mise aux normes (sport-culture-loisir-ALSH)	Ardouille -Neuville	2023	estimé 1 400 000 €	Non connu
Amélioration ou rénovation des équipements publics et services administratifs (mises aux normes, accessibilité, ...)	Extension du pôle communautaire	CCVIA	travaux 2023	estimation des travaux 2500 000 €	Non connu

Orientations 4 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, AU SPORT, ET L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Groupement de projets	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Réalisation prévisionnelle	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif: Favoriser l'accès à la culture pour tous	Aménagement d'une bibliothèque en centre bourg	St Symphorien	travaux 2022	NR : étude et acquisition en cours / volet acquisition/ études : 300 000€	En recherche de financement
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif: Favoriser l'accès à la culture pour tous	Construction d'équipements à vocation culturelle	Equipement à vocation culturelle	Gahard	travaux 2022	Etude en cours : 20 000€
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif: Rendre accessible à tous la pratique du sport	Salle multi-sports à Saint-Symphorien	CCVIA	2022	Estimation : 2 500 000 €	Non connu
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif: Rendre accessible à tous la pratique du sport	L'aménagement du Domaine de Boulet (PNI)	CCVIA	2020-2023	700 000€ sur 3 ans	Région - PNII = 35% des dépenses éligibles
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif: Rendre accessible à tous la pratique du sport	Création d'un Terrain de foot synthétique	St Aubin d'Aubigné	2021	625 605,00 €	Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne) (25%) 155 401,25 € Etat/ CCVIA 344 082,75 €

ANNEXE 3 : Liste des projets au 30 juin 2021 - La liste des projets fait référence à des réflexions en cours ou à des projets dont la réalisation est prévue au-delà de 2023 et/ou pour lesquels les informations calendaires et budgétaires ne sont pas toutes connues. Les projets n'ont pas fait l'objet de validation définitive dans leurs programmations.

Orientation 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Type de projet	Projet	Maitrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Déscriptif	Coût estimatif
Thématische opérationnelle : Assainissement collectif <u>Objectif :</u> Qualité de l'eau et des sols	Amélioration de la station d'épuration	Langouet	2021 et +	Selon les résultats de l'étude	Non connu
Thématische opérationnelle : Rénovation générant des économies d'énergie <u>Objectif :</u> Maîtriser les consommations d'énergie	Réhabilitation énergétique de la salle des fêtes	Montreuil sur Ille	2023-2024	Isolation sous toiture. changement du mode de chauffage à définir.	enveloppe estimée à 250000 euros
Thématische opérationnelle : Production d'ENR - Objectif: Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Parc éolien citoyens (Feins et Guipel/dingé)	non définie	Non connu	Développer deux parcs de moyen à grand éolien sur un modèle citoyen et participatif.	estimatif 330 000€ - budget études 2021 : 50 000€
Thématische opérationnelle : Rénovation générant des économies d'énergie <u>Objectif :</u> Maîtriser les consommations d'énergie	Renovation énergétique de la cantine municipale	St Germain Sur Ille	2022	Etude isolation par l'extérieur, en réflexion avec l'ALEC sur la pertinence de tels travaux. Etude pour l'amélioration du chauffage dans les deux salles de restauration (meilleure répartition de la chaleur, travail en cours avec l'ALEC).	Non connu
Thématische opérationnelle : Production d'ENR - Objectif: Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Ombrières sur jeux de pétanques équipées de panneaux solaires	St Symphorien	2023/2024	Equipée de terrains de pétanque, la commune souhaite installer sur "3 pistes" des ombrières de manière à abriter les joueurs en période de pluie ou soleil intense. Ces aménagements permettraient de pouvoir utiliser plus tôt et plus tard en saison, l'équipement sportif. En installant des panneaux solaires sur cet aménagement, la commune contribuerait à l'objectif de la CCVIA dans s'atteinte d'une production d'énergie et de l'autonomie énergétique	Non connu
Thématische opérationnelle : Production d'ENR - Objectif: Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Création d'un préau adossé au bâtiment technique, équipé de panneaux solaires	St Symphorien	travaux : 2023/2024	Création d'un préau pouvant accueillir le marché hebdomadaire et autres manifestations, d'une surface de 168 m ² . cet aménagement joint au bâtiment technique permet d'obtenir une surface couverte d'environ 150 m ² . Plein sud, cette surface sera équipée de panneaux photovoltaïques	environ 276 000€

Orientation 2: SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUS LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

Type de projet	Projet	Maitrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
Thématique opérationnelle: Action en faveur de l'emploi Objectif: Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation	Relocalisation du chantier d'insertion associatif Ille-et-Développement	CCVIA	Non connu	L'association a pour but de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du développement économique durable. En partenariat avec les acteurs sociaux, elle participe à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sur un secteur rural. Une dimension économique et une démarque de développement durable. Les lieux actuellement occupé par le chantier d'insertion associatif ne répondent plus aux besoins. Le projet consiste en la relocalisation du chantier d'insertion	Non connu
Thématique opérationnelle: Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil Objectif: infrastructures ou équipement permettant l'accueil de forme d'emploi et d'activités innovantes	Multipôle du Presbytère	Guipel	2022/2023	Réhabilitation de l'ancien presbytère situé en plein cœur de bourg. Les bâtis ancien presbytère + longère ex-fournil de la boulangerie forment une entité de 400 m ² à réhabiliter. Ce multipôle idéalement situé en cœur de bourg offrira des services multiples à la population notamment par l'accueil de propositions riches et variées en termes d'activités	Non connu

Orientation 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE.

Type de projet	Projet	Maitrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
Thématique opérationnelle: actions d'aide à l'insertion sociale Objectif: Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles Participer à rompre l'isolement	Aménagement de Locaux pour accueillir les Resto du cœur	CCVIA	Non connu	création de nouveaux locaux pour les restos du cœur, en renouvellement sur la parcelle occupée actuellement.	377 000,00 €
Thématique opérationnelle: actions d'aide à l'insertion sociale Objectif: Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles Participer à rompre l'isolement	Déménagement de l'épicerie solidaire	CCVIA	Non connu	Le projet consiste au transfert de l'épicerie solidaire à Montrœuil-le-Gastvers la maison «clie Zoh» aux landelles (Melesse). Cette opération nécessite des travaux pour adapter le bâtiment et un changement de destination.	190 000,00 €
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif: Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)	création d'un espace jeunes	Guipel	2022/2023	La commune de Guipel souhaite ouvrir à terme un local jeunes. En effet, dans les communes rurales, les propositions d'espaces et d'activités sont peu nombreuses pour la jeunesse. Il s'agit de réfléchir avec les jeunes de la commune à l'ouverture d'un lieu dédié en les impliquant dès le début de la démarche, de concevoir le projet avec eux. L'objectif poursuivi par l'équipe municipale sera d'apporter des solutions quant à l'éducation citoyenne des jeunes. Pour cela, ils seront impliqués dans tout le processus et se verront également confier la gestion du lieu, encadrés par un animateur.	Non connu

	Nouveau groupe école élémentaire	Melesse	travaux 2024	La commune de Melesse, confrontée à un accroissement des effectifs scolaires en maternelle et primaire, a pour projet la création d'un nouveau groupe scolaire primaire à l'horizon 2026-2028 dont l'emplacement n'est pas connu à ce jour. Le bâtiment comprendra dans un premier temps une école maternelle de 4 classes avec une cour, une école élémentaire de 8 classes avec une cour, des locaux techniques et administratifs. Il aura une capacité d'accueil totale de 360 élèves qui pourra être étendu à 600 (20 classes). Ce projet fait l'objet d'un fort investissement pour que ce nouvel équipement soit propice aux apprentissages et à la réussite scolaire, mais aussi un bâtiment répondant aux meilleures normes en vigueur en matière de développement durable et de maîtrise de l'impact sur l'environnement	6 700 000,00 €
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire	création d'un ALSH	MOUAZE	Non connu	Mouazé est une des communes qui a connu la plus forte augmentation de population en Bretagne sur les 3 dernières années. 250 enfants sont scolarisés à l'école communale, il devient donc urgent de proposer un service de garde et d'activités périscolaires aux familles mouazéennes	Non connu
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)	création d'une MAM et de deux cellules commerciales/santé + log sociaux village seniors - projet	St Médard sur Ille	2022/2023	En revitalisation du centre bourg, programme définitif à venir	500 000,00 €
Thématique opérationnelle : Renouvellement urbain Objectif : Revitaliser les centres bourg	Construction d'un complexe scolaire (école, cantine, garderie, bibliothèque)	Vieux Vy sur couesnon	études en septembre 2021	Regroupement des équipements scolaires. En effet aujourd'hui les écoles primaires et maternelles sont sur deux sites, de part et d'autre de la rue Yvonneck Laurent, la cantine et la bibliothèque sont sur deux autres sites différents. Une réflexion est donc menée sur la création d'un nouvel équipement scolaire regroupant sur un même site les différentes fonctions scolaires, périscolaires et culturelles.	Non connu

Orientation 4 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, AU SPORT, ET L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Projet	Maitrise d'œuvre	Réalisation prévisionnelle	Déscriptif	Coût estimatif
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Rendre accessible à tous la pratique du sport	Complexe rugby (terrain enherbé + vestiaires)	Melesse	Non connu	Complexe rugby (terrain enherbé + vestiaires)	Non connu
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Favoriser l'accès à la culture pour tous	Création d'une bibliothèque	VIGNOC	2025/2026	Création d'une bibliothèque	Non connu
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Favoriser l'accès à la culture pour tous	Création d'espaces d'enseignement artistique pour les écoles de musique	CCVIA	Non connu	Inscrit au schéma de développement culturel pour répondre aux besoins du territoire	Non connu

Annexe 1 : Les orientations CRTE

ORIENTATION 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Objectifs poursuivis

- Être un territoire à Énergie positive en 2040
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Maîtriser les consommations d'énergie
- Maîtriser l'artificialisation des sols
- Investir dans la transition, vers une économie verte
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Densifier et protéger le maillage bocager
- Renforcer les actions pour protéger la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Valoriser le lien entre agriculture, paysage naturel et biodiversité
- Maintenir l'activité agricole et le nombre de sièges d'exploitation
- Rationaliser l'utilisation de la surface agricole utile
- Augmenter la surface agricole bio, améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation d'exploitants agricoles en bio
- Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques durables (approvisionnement local et réduction du gaspillage).

Les Indicateurs de suivi

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Production annuelle d'Énergie renouvelable✓ Consommation énergétique en autoconsommation✓ EGES du territoire (total et par hab)✓ Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE✓ Tonnage de déchets produits par le territoire✓ SAU✓ SAU engagé dans une démarche de labellisation environnementale | <ul style="list-style-type: none">✓ Nombre d'exploitations agricoles✓ Nombre de producteurs vendant en circuits courts✓ Surface des aires protégées✓ Part des cours d'eau en bon état✓ Surfaces de haies✓ Part du territoire en réservoir biodiversités |
|--|--|

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- **Les actions du CTE (hors mobilités)**
- **Rénovation énergétique des bâtiments**
- **Production d'ENR**
- **Travaux de restauration (TVB/ Breizh bocages/ préservation ressources en eau...)**
- **Travaux liés à l'assainissement (notamment station épuration et réseau)**
- **L'agriculture durable**
- **Alimentation et circuits courts**

ORIENTATION 2 : SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUS LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

Objectifs poursuivis

- Un territoire de dynamisme économique, attractif pour les futurs entrepreneurs, et soutien des entreprises aux moments clés de leur développement
- Accompagner les modèles économiques innovants et favoriser le développement de l'Économie Sociale et solidaire (ESS)
- Des zones d'activités attractives par un aménagement et une gestion à forte qualité environnementale
- Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil
- Renforcer les synergies entre les entreprises
- Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation
- Information et appui au recrutement pour les employeurs locaux
- Maintenir la proximité dans les achats courants essentiels
- Favoriser les activités de proximité et les dynamiques en centralité
- Rendre accessible à tous l'usage du numérique
- Permettre le maintien et la création d'emplois

Les Indicateurs de suivi

- ✓ Emploi total au lieu de travail
- ✓ Taux de chômage (au sens du recensement)
- ✓ Nombre d'établissements
- ✓ Taux de vacance commerciale
- ✓ Nombre de commerces de détail
- ✓ Nombre de zones d'activités communautaires
- ✓ Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire**
- ✓ Nombre d'établissements sur le territoire
- ✓ Nombre d'emplois salariés privés
- ✓ Taux de couverture de la fibre

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- Action en faveur de l'emploi**
- Aide vers la transition numérique**
- Maintien des commerces et services de proximité**
- Actions favorisant l'émergence d'activités innovantes**

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Objectifs poursuivis

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le domaine de l'habitat, des transports et permettre de réduire la consommation énergétique des ménages
- Proposer des solutions d'habitats de qualité et qui répondent à tous les publics et à tous les besoins
- Revitaliser les centres bourgs
- Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Favoriser la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...)
- Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles
- Participer à rompre l'isolement
- Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire
- Faciliter l'accès de proximité aux principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...)
- Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaires
- Assurer l'accueil des familles sur le territoire

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

Les Indicateurs de suivi

- | | |
|--|---|
| ✓ Logement vacants (%) | ✓ Nombre de places de stationnements cyclables sur le territoire |
| ✓ Nombre de Logements Locatifs Sociaux par commune (total) | ✓ Pistes cyclables aménagées |
| ✓ Demandes de logements sociaux satisfaites | ✓ Nombre d'établissements scolaires sur le territoire |
| ✓ Demandes de logements sociaux en cours | ✓ Nombre de sorties positives du chantier d'insertion communautaire |
| ✓ Nombre de Pôles d'échange Multimodaux | ✓ Nombre de structures périscolaires en activité |

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Objectifs poursuivis

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire
- Valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive.
- Rendre accessible à tous la pratique du sport
- Prendre en compte les objectifs de réduction de consommation énergétique dans la construction de nouveaux équipements
- Développer des complémentarités entre les équipements sportifs
- Tendre vers une politique sportive cohérente

Les Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de licenciés sur le territoire
- ✓ Nombre d'inscrits aux écoles de musiques
- ✓ Taxe de séjour et nombre de nuitées
- ✓ Nombre de passages sur le canal de l'Ille et Rance
- ✓ Nombre de lecteurs utilisant le réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné

Groupe d'actions proposées au CRTE rattachées à cette orientation :

- Investissement dans des infrastructures sportives et culturelles
- Actions favorisant la promotion des atouts du territoire (naturels, patrimoniaux...) et l'accueil des touristes sur le territoire
- Investissement dans des équipements permettant de développer l'accès à tous à la culture

ANNEXE 2 : Liste des Actions au 30 juin 2021 - chaque action fait l'objet d'une fiche technique détaillée

Orientation 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Type de projet	Groupement de projets	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématische opérationnelle : Assainissement collectif Objectif : Qualité de l'eau et des sols	Extension ou Amélioration des stations d'épuration	Extension de la station d'épuration de Melesse	Melesse	travaux 2022	2 074 942,00 € Subvention Agence de l'eau:100 000 € DETR:50 000 € DSIL:1 417 835 €
		Travaux d'extension de la station d'épuration	Andouillé -Neuville	2021	546 764,55 € Agence de l'eau : 164029,37 €/ département FST : 54 676,46 €
		Extension de la station d'épuration	Montreuil sur Ille	2021 - 2023	Estimation du montant des travaux pour la station: 1 536 000.00HT Frais annexes: 90000,00 € HT Amélioration du fonctionnement du réseau de collecte: 315 000,00 € HT Non connu
Thématische opérationnelle : Mobiliser tous les acteurs autour de la transition écologique et énergétique Objectif : Changement des pratiques et réussir la transition	AAP adaptation au changement climatique	CCVIA	2021 -2023	27 000 euro (études et RH) + prévision par thématique (CF fiche action)	ADEME
Thématische opérationnelle : Production d'ENR - Objectif: Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Production d'ENR sur le territoire	Aubiogaz : méthanisation agricole collective	SAS Aubiogaz	2020 et +	4 173 000€ (estimation CTE) CTE
		Toit photovoltaïque sur la salle multifonction	Feins	travaux : fin 2021/2022	Estimation : 40 000€ Non connu
		Projet d'autoconsommation collective Melesse (PHEBUS)	ENERG'IV	2020 et +	92 800€ (estimation CTE) CTE
Thématische opérationnelle : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage Objectif: Maîtriser les consommations d'énergie	Parc de Benne à Ordure Ménagère conversion du gasoil en BioGNV	valcobreizh	2020 et +	2 050 000€ (estimation CTE)	CTE
Thématische opérationnelle : Rénovation générant des économies d'énergie Objectif : Maîtriser les consommations d'énergie	Travaux de réhabilitation générant des économies d'énergie pour baisser les consommations	Travaux de couverture et isolation du restaurant scolaire	Vieux Vy sur couesnon	2021/2022	21 332,01 € DETR: 8 532,80 / DSIL : 8532,80 €
		Rénovation énergétique de logements Remplacement de l'isolation des combles des logements de 2 bâtiments	Sens de Bretagne	2021	140 453,00 € Non connu
		Changement de l'éclairage public - plan pluriannuel	Mouazé	2021 et +	144 985,06 € SDE 35 à 60%
		Réhabilitation énergétique salle omnisports n°1	Melesse	travaux 2022	601 141,00 € (DSIL) Plan de relance - Rénovation thermique (30 % 52%: 229 129€ Certificat Economie Energie 1%:5 271€ Dotation d'équipement des territoires ruraux - Volet 10 - Equipement Sportif 27%:120 000€
Thématische opérationnelle : Soutenir les pratiques agricoles durables Objectifs : Développer les pratiques agricoles durables	Vers l'autonomie énergétique et protéique en filière laitière sur le territoire Val d'Ille Aubigné	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	2020-2021	25306 € (estimation CTE)	CTE
Thématische opérationnelle: Soutenir le développement des circuits courts de proximités Objectif: Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration	Plan Alimentation territorial	CCVIA	2021	Non connu	Plan de Relance AAP (13b du plan de relance)

Orientation 2: SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUS LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

Type de projet	Groupement de projets	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématische opérationnelle: Travaux/amélioration/ acquisition pour commerce ou activité de proximité - Objectif: Favoriser la dynamique du commerce de proximité et de centralité	Travaux favorisant l'activité de proximité pour dynamiser les centres bourg	Création d'un bar-restaurant – Déplacement du bar existant	St Symphorien	travaux 2021-2022 études et acquisition 270 000€	Non connu
		Travaux de réhabilitation de l'ancien bar-restaurant	Vieux Vy sur couesnon	2021/2022 174 512,00 €	DETR : 69 804,80 / DSIL : 34 804,80 / CD: 35 000€
Thématische opérationnelle : Action en faveur de l'activité économique + Aide vers la transition numérique- Objectifs : Favoriser les activités de proximité et les dynamiques en centralité Rendre accessible à tous l'usage du numérique Permettre le maintien et la création d'emplois	Pass Commerce	CCVIA + Région	2021 et +	142000€/an	Région (environ 50%) / CCVIA

Orientation 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Groupement de projets		Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire	Projets de construction ou d'extension d'école	Construction d'une école maternelle	Vignoc	travaux 2022	Etude programmiste : 32 600 € Architecte : 104 916 € (estimation) Coût travaux Non connu	Non connu
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire		Extension de l'école élémentaire	Melesse	travaux 2022	2 412 568,00 €	Non connu
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire		Extension de l'école	Langouet	2022/2023	Etude : 10 000€	Non connu
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire		Extension de l'école élémentaire	St Aubin d'Aubigné	2022	819 000,00 €	Non connu
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire	La création d'un nouveau restaurant scolaire, plus grand, dans l'enceinte de l'école		Montreuil le Gast	Travaux : à partir 1 ^{er} janvier 2022	1 497 320€	DETR Etat : 280 000 € Région Bretagne Bien Vivre 375 000 €
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif : Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)	Création d'un multi accueil à Melesse		CCVIA	démarrage travaux automne 2021	2640 HT€/m2	DETR + DSIL
Thématique opérationnelle: Création de lieux de convivialité et multifonction. Objectif: Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire	Construction de salles multifonctions	Réalisation d'une salle multifonction dédiée aux associations et manifestations avec un espace coworking	St Gondran	travaux : 2022	estimé entre 600k€ et 800k€	Non connu
Thématique opérationnelle: Création de lieux de convivialité et multifonction. Objectif: Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire		Réalisation d'une salle multifonctions	LA MEZIERE	Travaux : 2023 - 2024	Environ 1 500 000 €	Non connu
Thématique opérationnelle: Création de lieux de convivialité et multifonction. Objectif: Offrir des infrastructures de loisirs et de convivialité pour favoriser le bien vivre sur le territoire		Construction d'une Salle multifonction	Feins	Travaux : 2021/2022	1 240 000,00 €	LEADER 51 000 € F.S.T. 150 000 € DSIL 400 000 €
Thématique opérationnelle : Développement de l'habitat durable et accessible Objectif: Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles	Aménagement de logements dédiés à l'Accueils d'urgence		Guipel	2021	50 000,00 €	En cours
Thématique opérationnelle : Développer des alternatives à la voiture solo Objectif: Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports	Actions en faveur des mobilités alternatives sur le territoire	Acquisition de vélos électriques	CCVIA	2021	204 000€	DSIL : 105 600 €
Thématique opérationnelle: Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle Objectif: Permettre un meilleur accès aux transports et services pour tous les habitants du territoire		Mobilité quotidienne et innovante	CCVIA	2021-2023	210 000,00 €	Réponse à appel à projet TENMOD ADEME : 100 000 €
Thématique opérationnelle : Développer des alternatives à la voiture solo Objectif: Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports		Aménagements de liaisons cyclables utilitaires	CCVIA	2021 et +	550 000 € pour le premier tronçon	550 000 € pour le franchissement Cap Malo

Thématique opérationnelle: Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) Objectif: Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire	Extension de l'espace socio-culturel pour mise aux normes (sport-culture-loisir-ALSH)	Andouille -Neuville	2023	estimé 1 400 000 €	Non connu
Amélioration ou rénovation des équipements publics et services administratifs (mises aux normes, accessibilité...)	Extension du pôle communautaire	CCVIA	travaux 2023	estimation des travaux 2500 000 €	Non connu

Orientation 4 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE, AU SPORT, ET L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Groupement de projets	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Coût estimatif	Plan de financement envisagé
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Favoriser l'accès à la culture pour tous	Construction d'équipements à vocation culturelle	Aménagement d'une bibliothèque en centre bourg	St Symphorien	travaux 2022 NR : étude et aquisition en cours / volet acquisition/ études : 300 000€	En recherche de financement
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Favoriser l'accès à la culture pour tous		Equipement à vocation culturelle	Gahard	travaux 2022 Etude en cours : 20 000€	Non connu
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Rendre accessible à tous la pratique du sport	Salle multi-sports à Saint-Symphorien	CCVIA	2022	Estimation : 2 500 000 €	Non connu
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Rendre accessible à tous la pratique du sport	L'aménagement du Domaine de Boulet (PNI)	CCVIA	2020-2023	700 000€ sur 3 ans	Région - PNI = 35% des dépenses éligibles
Thématique opérationnelle: Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels Objectif : Rendre accessible à tous la pratique du sport	Création d'un Terrain de foot synthétique	St Aubin d'Aubigné	2021	625 605,00 €	Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne) (25%) 156 401.25 € Etat/ CCVIA 344 082.75 €

ANNEXE 3 : Liste des projets au 30 juin 2021 - La Liste des projets fait référence à des réflexions en cours ou à des projets dont la réalisation est prévue au-delà de 2023 et/ou pour lesquels les informations calendaires et budgétaires ne sont pas toutes connues. Les projets n'ont pas fait l'objet de validation définitive dans leurs programmations.

Orientation 1 : RÉALISER LA TEE AVEC TOUS LES ACTEURS ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Type de projet	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
<u>Thématique opérationnelle</u> : Assainissement collectif <u>Objectif</u> : Qualité de l'eau et des sols	Amélioration de la station d'épuration	Langouet	2021 et +	Selon les résultats de l'étude	Non connu
<u>Thématique opérationnelle</u> : Rénovation générant des économies d'énergie <u>Objectif</u> : Maitriser les consommations d'énergie	Réhabilitation énégétique de la salle des fêtes	Montreuil sur Ille	2023-2024	Isolation sous toiture. changement du mode de chauffage à définir.	-enveloppe estimée à 250000 euros
<u>Thématique opérationnelle</u> : Production d'ENR - <u>Objectif</u> : Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Parc éolien citoyens (Feins et Guipel/dingé)	non définie	Non connu	Développer deux parcs de moyen à grand éolien sur un modèle citoyen et participatif.	estimatif 330 000€ - budget études 2021 : 60 000€
<u>Thématique opérationnelle</u> : Rénovation générant des économies d'énergie <u>Objectif</u> : Maitriser les consommations d'énergie	Renovation energétique de la cantine municipale	St Germain Sur Ille	2022	Etude isolation par l'extérieur, en réflexion avec l'ALEC sur la pertinence de tels travaux. Etude pour l'amélioration du chauffage dans les deux salles de restauration (meilleure répartition de la chaleur, travail en cours avec l'ALEC).	Non connu
<u>Thématique opérationnelle</u> : Production d'ENR - <u>Objectif</u> : Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Ombrières sur jeux de pétanques équipées de panneaux solaires	St Symphorien	2023/2024	Equipée de terrains de pétanque, la commune souhaite installer sur "3 pistes" des ombrières de manière à abriter les joueurs en période de pluie ou soleil intense. Ces aménagements permettraient de pouvoir utiliser plus tôt et plus tard en saison, l'équipement sportif. En installant des panneaux solaires sur cet aménagement, la commune contribuerait à l'objectif de la CCVIA dans l'atteinte d'une production d'énergie et de l'autonomie énergétique	Non connu
<u>Thématique opérationnelle</u> : Production d'ENR - <u>Objectif</u> : Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030	Création d'un préau adossé au bâtiment technique, équipé de panneaux solaires	St Symphorien	travaux : 2023/2024	Création d'un préau pouvant accueillir le marché hebdomadaire et autres manifestations, d'une surface de 168 m ² . Cet aménagement joint au bâtiment technique permet d'obtenir une surface couverte d'environ 150 m ² . Plein sud, cette surface sera équipée de panneaux photovoltaïques	environ 276 000€

Orientation 2: SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS TOUTES CES FORMES ET À TOUS LES ÉCHELLES DE LA COLLECTIVITÉ POUR DE L'EMPLOI DURABLE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉS

Type de projet	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
Thématique opérationnelle:Action en faveur de l'emploi <u>Objectif</u> :Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation	Relocalisation du chantier d'insertion associatif Ille-et-Développement	CCVIA	Non connu	L'association a pour but de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du développement économique durable. En partenariat avec les acteurs sociaux, elle participe à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sur un secteur rural. Une dimension économique et une démarche de développement durable. Les locaux actuellement occupé par le chantier d'insertion associatifs ne répondent plus aux besoins. Le projet consiste en la relocalisation du chantier d'insertion	Non connu
Thématique opérationnelle:Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil <u>Objectif</u> : infrastructures ou équipement permettant l'accueil de forme d'emploi et d'activités innovantes	Multipôle du Presbytère	Guipel	2022/2023	Réhabilitation de l'ancien presbytère situé en plein cœur de bourg. Les bâtis ancien presbytère + longère ex-fournil de la boulangerie forment une entité de 400 m ² à réhabiliter. Ce multipôle idéalement situé en cœur de bourg offrira des services multiples à la population notamment par l'accueil de propositions riches et variées en termes d'activités	Non connu

Orientation 3 : DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR PERMETTRE À TOUS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE.

Type de projet	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
Thématique opérationnelle:actions d'aide à l'insertion sociale <u>Objectif</u> : Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles Participer à rompre l'isolement	Aménagement de Locaux pour accueillir les Resto du cœur	CCVIA	Non connu	création de nouveaux locaux pour les restos du cœur, en renouvellement sur la parcelle occupée actuellement .	377 000,00 €
Thématique opérationnelle:actions d'aide à l'insertion sociale <u>Objectif</u> : Développer des actions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles Participer à rompre l'isolement	Déménagement de l'épicerie solidaire	CCVIA	Non connu	Le projet consiste au transfert de l'épicerie solidaire à Montreuil-le-Gast vers la maison «dite Zoll» aux Landelles (Melesse). Cette opération nécessite des travaux pour adapter le bâtiment et un changement de destination.	190 000,00 €
Thématique opérationnelle:Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) <u>Objectif</u> : Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)	création d'un espace jeunes	Guipel	2022/2023	La commune de Guipel souhaite ouvrir à terme un local jeunes. En effet, dans les communes rurales, les propositions d'espaces et d'activités sont peu nombreuses pour la jeunesse. Il s'agit de réfléchir avec les jeunes de la commune à l'ouverture d'un lieu dédié en les impliquant dès le début de la démarche, de coconstruire le projet avec eux. L'objectif poursuivi par l'équipe municipale sera d'apporter des solutions quant à l'éducation citoyenne des jeunes. Pour cela, ils seront impliqués dans tout le processus et se verront également confier la gestion du lieu, encadrés par un animateur.	Non connu

<p><u>Thématique opérationnelle:</u>Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) <u>Objectif :</u> Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire</p>	<p>Nouveau groupe école élémentaire</p>	<p>Melesse</p>	<p>travaux 2024</p>	<p>La commune de Melesse, confrontée à un accroissement des effectifs scolaires en maternelle et primaire, a pour projet la création d'un nouveau groupe scolaire primaire à l'horizon 2026-2028 dont l'emplacement n'est pas connu à ce jour.Le bâtiment comprendra dans un premier temps une école maternelle de 4 classes avec une cour, une école élémentaire de 8 classes avec une cour, des locaux techniques et administratifs. Il aura une capacité d'accueil totale de 360 élèves qui pourra être étendu à 600 (20 classes). Ce projet fait l'objet d'un fort investissement pour que ce nouvel équipement soit propice aux apprentissages et à la réussite scolaire, mais aussi un bâtiment répondant aux meilleures normes en vigueur en matière de développement durable et de maîtrise de l'impact sur l'environnement</p>	<p>6 700 000,00 €</p>
<p><u>Thématique opérationnelle:</u>Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) <u>Objectif :</u> Assurer la qualité de l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse)</p>	<p>création d'un ALSH</p>	<p>MOUAZE</p>	<p>Non connu</p>	<p>Mouazé est une des communes qui a connu la plus forte augmentation de population en Bretagne sur les 3 dernières années. 250 enfants sont scolarisés à l'école communale, il devient donc urgent de proposer un service de garderie et d'activités périscolaires aux familles mouazéennes</p>	<p>Non connu</p>
<p><u>Thématique opérationnelle :</u> Renouvellement urbain <u>Objectif :</u> Revitaliser les centres bourg</p>	<p>création d'une MAM et de deux cellules commercial/santé + log sociaux village seniors - projet</p>	<p>St Médard sur Ille</p>	<p>2022/2023</p>	<p>En revitalisation du centre bourg, programme définitif à venir</p>	<p>500 000,00 €</p>
<p><u>Thématique opérationnelle:</u>Création de structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) <u>Objectif :</u> Assurer l'adaptation et la qualité des structures scolaires et périscolaire</p>	<p>Construction d'un complexe scolaire (école, cantine garderie, bibliothèque)</p>	<p>Vieux Vy sur couesnon</p>	<p>études en septembre 2021</p>	<p>Regroupement des équipements scolaires. En effet aujourd'hui les écoles primaire et maternelle sont sur deux sites, de part et d'autre de la rue Yvonnick Laurent, la cantine et la bibliothèque sont sur deux autres sites différents. Une réflexion est donc menée sur la création d'un nouvel équipement scolaire regroupant sur un même site les différentes fonctions scolaires, périscolaires et culturelles.</p>	<p>Non connu</p>

Orientation 4 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE, AU SPORT, ET L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.

Type de projet	Projet	Maitrise d'ouvrage	Réalisation prévisionnelle	Descriptif	Coût estimatif
<p><u>Thématique opérationnelle:</u> Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels <u>Objectif :</u> Rendre accessible à tous la pratique du sport</p>	<p>Complexe rugby (terrain enherbé + vestiaires)</p>	<p>Melesse</p>	<p>Non connu</p>	<p>Complexe rugby (terrain enherbé + vestiaires)</p>	<p>Non connu</p>
<p><u>Thématique opérationnelle:</u> Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels <u>Objectif :</u> Favoriser l'accès à la culture pour tous</p>	<p>Création d'une bibliothèque</p>	<p>VIGNOC</p>	<p>2025/2026</p>	<p>Création d'une bibliothèque</p>	<p>Non connu</p>
<p><u>Thématique opérationnelle:</u> Infrastructures ou équipements sportifs et/ou culturels <u>Objectif :</u> Favoriser l'accès à la culture pour tous</p>	<p>Création d'espaces d'enseignement artistique pour les écoles de musique</p>	<p>CCVIA</p>	<p>Non connu</p>	<p>inscrit au schéma de développement culturel pour répondre aux besoins du territoire</p>	<p>Non connu</p>